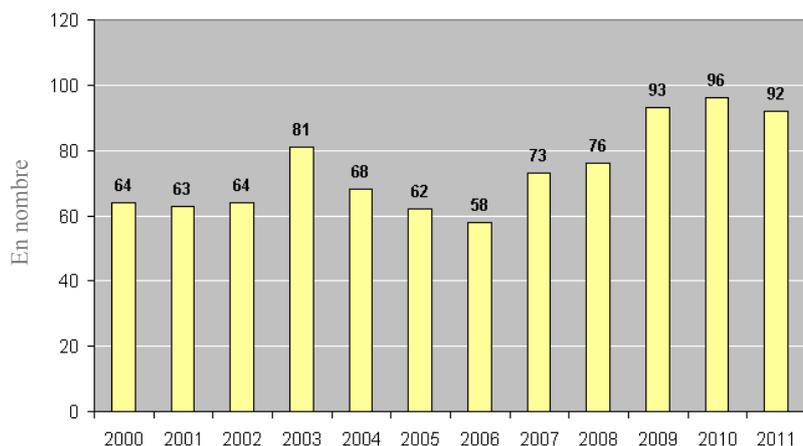


## Pour info...

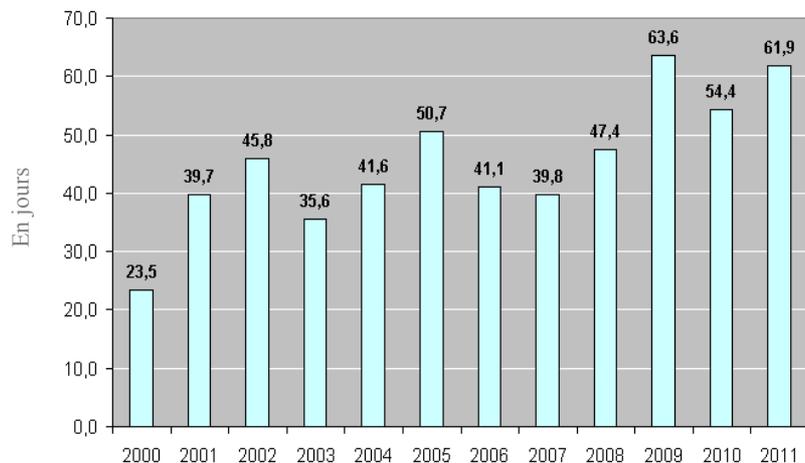
### QUELQUES STATISTIQUES ...

Voici un état des lieux de l'accidentologie et des maladies professionnelles de la filière Espaces Verts en Midi-Pyrénées Nord (Aveyron, Tarn, Lot et Tarn et Garonne) pour les salariés :

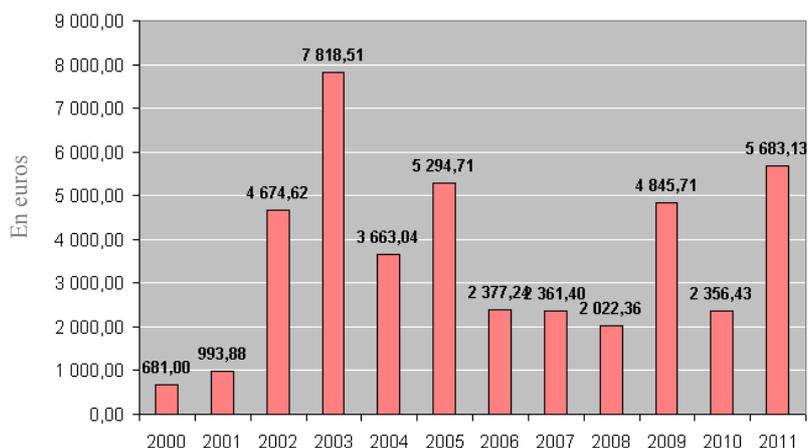
(source :SID CCMSA)



Evolution du nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles en Midi-Pyrénées Nord



Durée moyenne d'un arrêt pour un accident de travail et une maladie professionnelle en Midi-Pyrénées Nord



Coût moyen d'un arrêt pour un accident de travail et une maladie professionnelle en Midi-Pyrénées Nord

# QUELLES SONT LES CAUSES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL ?

- Organisation du chantier défaillante
- Approche incomplète de la situation de travail
- Non respect des règles élémentaires de sécurité
- Technique d'abattage inappropriée
- Utilisation de matériels défectueux ou inadaptés
- Fatigue des opérateurs
- Postures ou gestes inadaptés

## Quelques exemples d'accidents du travail constatés :

*“Lors d'un ébranchage, la tronçonneuse a glissé sur mon pied et a engendré une plaie jusqu'à l'os”*

*“Après avoir abattu un arbre, en l'ébranchant, une branche en tension m'a violemment heurté le visage”*

*“En abattant un arbre dans un terrain en pente, une bille de bois a roulée et est venue percuter ma jambe”*

*“M. X coupait un arbre dans un talus, il a glissé et s'est mal réceptionné sur son genou droit”*

## LES TECHNIQUES DE TRAVAIL :

### 1. PRÉPARER / ORGANISER SON CHANTIER

- En complément de la tronçonneuse, il est important de rassembler quelques outils qui seront utiles lors de l'abattage (coins, merlins, leviers d'abattage, câbles ...)
- Observer l'inclinaison du tronc, la dissymétrie du houppier qui détermine le sens de chute naturelle de l'arbre ainsi que les obstacles présents (rivière, arbres, ligne EDF, route ...)
- Dégager l'espace autour de l'arbre
- Préparer l'arbre (ébrancher les branches basses, réaliser si nécessaire l'égobelage)

### 2. RÉALISER L'ENTAILLE DE DIRECTION

### 3. RÉALISER LA CHARNIÈRE

## L'ENTRETIEN DE LA TRONÇONNEUSE :

- Les éléments de sécurité (poignée, frein de chaîne, protège guide, ergot de protection, silent-blocks, protection de la main, double gâchette)
- L'élément de coupe (le pas, la jauge, le type de gouge, la longueur de chaîne)
- Des éléments complémentaires (le limiteur de profondeur, le dispositif anti-rebonds, la tension de la chaîne)
- L'affûtage de la chaîne (respect des angles de la dent de gouge, diamètre de la lime, les gabarits, les étaux...)
- Les réglages moteurs (carburateur, filtre à air, crépines, mises à l'air...)
- Les entretiens courants (ébavurer les côtés, nettoyer l'orifice du passage d'huile ainsi que la rainure, vérifier l'état des pignons d'entraînement et de renvoi, le lanceur ...)

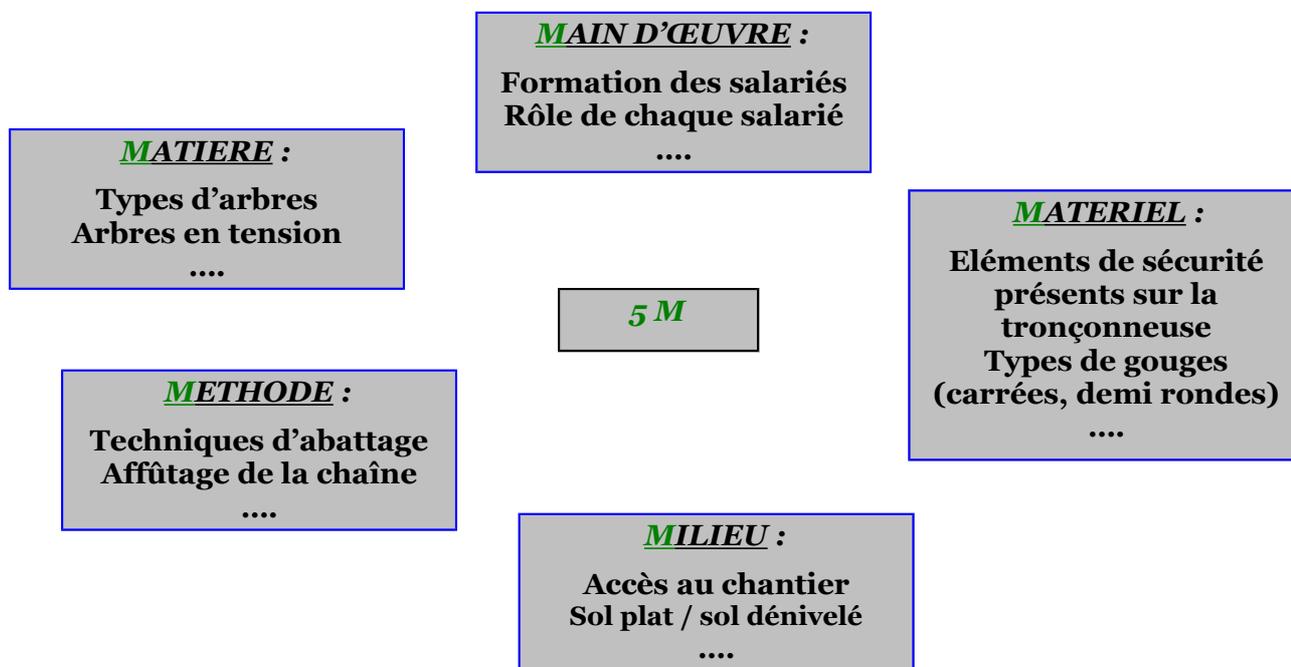
## LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

- Le casque avec visière avec atténuateurs de bruit (à renouveler tous les 2 à 5 ans ; cf l'estampille à l'intérieur ; ou dès qu'un choc a été reçu)
- Le pantalon, salopette, jambière anti-coupure (fibres synthétiques non cousues entre elles s'arrachant au contact de la chaîne et bloquant ainsi le pignon d'entraînement)
- Les bottes ou chaussures de sécurité (protection anti-coupure, semelles anti-dérapantes, semelles anti-perforation, maintien de la cheville ...)
- La protection des mains (gants anti-coupure, manchettes ...)

## QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR ?

L'employeur est responsable de la santé et de la sécurité des salariés de son entreprise. Il est chargé de préserver leur santé physique et mentale et leur sécurité. Pour cela, il doit :

- identifier les dangers liés à son activité,
- évaluer les risques et transcrire les résultats de cette évaluation dans le document unique,
- proposer et mettre en place des actions de prévention.



*Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service Prévention des Risques Professionnels de la MSA Midi-Pyrénées Nord :*



Albi : 05.63.48.40.01

Cahors : 05.63.21.61.99

Montauban : 05.63.21.61.99

Rodez : 05.65.75.39.16

# Répartition géographique des Conseillers en Prévention des Risques Professionnels

1/2 Tps



**Stéphane DELTOR**  
06.45.51.15.51



**Roman GALKIN**  
06.45.51.12.45

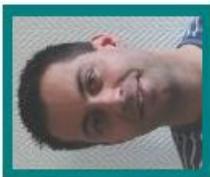
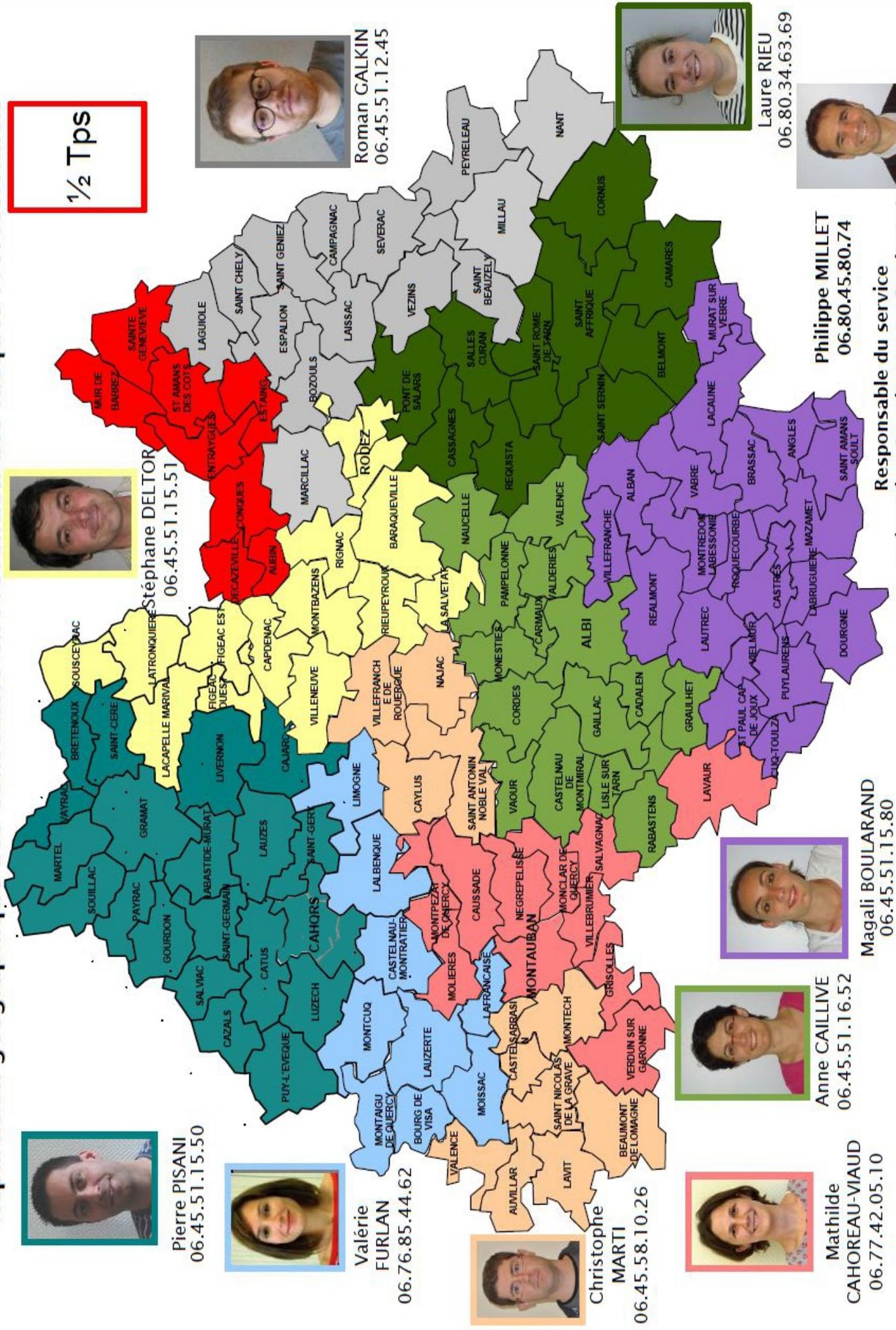


**Laure RIEU**  
06.80.34.63.69



**Philippe MILLET**  
06.80.45.80.74

**Responsable du service**  
**Prévention des Risques Professionnels**



**Pierre PISANI**  
06.45.51.15.50



**Valérie FURLAN**  
06.76.85.44.62



**Christophe MARTI**  
06.45.58.10.26



**Anne CAILLIVE**  
06.45.51.16.52



**Mathilde CAHOREAU-VIAUD**  
06.77.42.05.10



**Magali BOULARAND**  
06.45.51.15.80